

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 15 juin 2023

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 26

L'An deux mille vingt-trois, le quinze juin à dix-neuf heures,

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le 8 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la
Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

N°2023/DELIB/032

Objet :
*Communauté de
Communes Aygues
Ouvèze en Provence
Demande de
subvention au titre des
Fonds de concours
dans le cadre de la
requalification avenue
du Mont-Ventoux,
rond-point des
Amandiers et chemin
Battu*

Rapporteur :
Hervé AURIACH

Présents : Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGER, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations : Liliane DIAZ donnant procuration à Philippe de BEAUREGARD, Jean-Michel MARLOT donnant procuration à Jean-Luc DA COSTA, Renée SOVERA donnant procuration à Sylvette GILL, Francine DENEUX donnant procuration à Elvire TEOCCHI, Patricia ROCHE donnant procuration à Christine VEZIAN, Patrick FARRE donnant procuration à Raymond KARASZI, Isabelle LATARD donnant procuration à Hervé AURIACH.

Absents excusés : Gérard THON.

Considérant la désignation de Monsieur Jean-Paul LENER, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Par la délibération 2021-055 du 8 avril 2021, le conseil communautaire avait approuvé l'instauration des fonds de concours, destinés à aider les communes du territoire dans la mise en œuvre de leurs projets d'investissement, ainsi que le règlement qui fixe les règles générales d'attribution de ces dotations d'investissement.

Après la requalification du tour de ville (qui a notamment permis de mettre en œuvre une circulation automobile maîtrisée et la création de cheminements accessibles) et celle de l'entrée de ville, la commune entend poursuivre ce programme de requalification sur l'avenue du Mont-Ventoux, le rond-point des Amandiers et le chemin Battu. Il s'agit d'un axe très passant, permettant d'éviter la circulation en cœur de village et desservant trois écoles de la commune, tant par véhicule que par cheminement piétonnier. Or, la voirie est très dégradée tandis que le cheminement piéton n'est pas accessible voire dangereux et les espaces jouxtant l'école des Amandiers très peu sécurisés.

Le montant global des travaux est estimé à **686.123,00 €HT**.

Une subvention d'un montant de 100.000 € est sollicitée au titre des fonds de concours de la CCAOP selon le plan de financement ci-dessous.

Montant des travaux en € HT		Recettes en €	
Travaux	686 123,00	Commune de Camaret-sur-Aigues	213.963,00 (31,19%)
		DETR 2022	151.160,00 (22,03%)
		Région PACA FRAT 2022	200 000,00 (29,15%)
		Département Répartition des Amendes Police 2022	21 000,00 (3,06%)
		Fonds de concours CCAOP 2023	100.000,00 (14,57%)
TOTAL	686 123,00	TOTAL	686 123,00 (100%)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5214-16,

Vu le budget de la commune,

DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Montant des travaux en € HT		Recettes en €	
Travaux	686 123,00	Commune de Camaret-sur-Aigues	213.963,00 (31,19%)
		DETR 2022	151.160,00 (22,03%)
		Région PACA FRAT 2022	200 000,00 (29,15%)
		Département Répartition des Amendes Police 2022	21 000,00 (3,06%)
		Fonds de concours CCAOP 2023	100.000,00 (14,57%)
TOTAL	686 123,00	TOTAL	686 123,00 (100%)

- De solliciter auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence, une subvention à hauteur de 100.000,00 € au titre des fonds de concours pour la réalisation du projet décrit ci-dessus,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Jean-Paul LENER,
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a vertical stroke, positioned to the right of the stamp.

Publié sur le site de la commune le :
Transmis en Préfecture de Vaucluse le :
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application Informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



